

# Le Courant

Volume 10, numéro 2

Novembre 2004



Une fois encore, les nouvelles ne manquent pas. Et nous ne pouvons même pas vous dire d'aller voir les dernières nouvelles sur notre site internet car tout se déroule trop vite et nous n'avons personne pour le mettre à jour régulièrement. (S.O.S. bénévole !).

Le 22 juin a été une journée spéciale pour des membres de l'exécutif du Comité ZIP. En après-midi, ils ont fait visiter le site de la rivière Saint-Louis et le bois Robert à la directrice régionale d'Environnement Canada, madame Mimi Breton, et ses adjoints. Par la suite, ils étaient invités à une rencontre avec les membres du conseil d'administration pour discuter du Comité ZIP mais aussi de l'avenir et de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Un peu plus de la moitié des membres du CA ont pu assister à cette rencontre, en plus des employées du Comité ZIP.

Après un mois de chômage, le retour en août fut assez chargé car il fallait remettre en branle les diverses réunions plénières, du conseil d'administration et des divers comités. Septembre fut aussi rempli de réunions sans oublier les 2 demandes d'aide financière qui furent envoyées le 1er octobre pour des projets à l'été et l'automne 2005.

En octobre 2003, lorsque le conseil d'administration a décidé de signer l'accord de contribution avec Environnement Canada, il a décidé de

fonctionner encore avec 3 personnes et de fermer le bureau lorsque les budgets seraient écoulés. Après une première étape de cette fermeture, pour une période variant entre 4 et 8 semaines pendant l'été, nous devons calculer fort pour ne pas devoir retourner en chômage. Si nous ne réussissons pas mener à terme les offres de services externes à SLV2000 que nous avons faites, nous devons procéder à une autre mise à pied.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN TRÈS BEAU TEMPS DES FÊTES, SANS TROP D'EAU... MAIS AVEC BEAUCOUP DE NEIGE POUR LES SPORTS D'HIVER !**

Claire Lachance, directrice  
Marthe C. Théorêt, agent d'information et de relations publiques  
Christine Duguay, secrétaire-réceptionniste  
Carole Clavel, comptable

Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent  
28 rue St-Paul, bureau 206  
Salaberry-de-Valleyfield, Qc J6S 4A8  
Tél. : 450-371-2492  
Courriel : ziphsl@rocler.com  
<http://www.rocler.qc.ca/ziphsl>

## MEMBRES ÉLUS

Lors de notre dernière assemblée générale annuelle, la majorité des membres du conseil d'administration dont les postes étaient en élection, ont été réélus pour un autre 2 ans.

Félicitations à Christian Pelletier, Jean-Luc Goyer, Daniel Daoust, Denis Gervais, Jacques Delisle, Francine Poupard, Luc Morneau, Micheline B. Michaud et Émile Beauchamp pour leur élection.

Un poste demeure vacant au niveau des groupes socio-économiques. Avis aux intéressés(es) !

Afin de vous rapporter les nouvelles des dossiers et projets qui évoluent sur notre territoire, le Comité ZIP fait appel à ses membres et bénévoles.

Les membres du conseil d'administration du Comité ZIP n'endossent pas nécessairement toutes les opinions émises dans ces textes.

Si vous avez un sujet touchant une des nombreuses fiches techniques des PARE du lac Saint-Louis, du PARE du lac Saint-François et du PARE « Entre 2 lacs », n'hésitez pas à nous le faire parvenir.

## Le mot du président



par

Francis  
Videaud

Le 30 avril et le 1 mai de cette année 2004, je participais à un forum ayant pour thème la gestion intégrée du Saint-Laurent, organisé par Stratégies Saint-Laurent, en collaboration avec divers ministères. Organisation très bien réussie en tous points. Quant au résultat ?... un gros point d'interrogation.

Gestion intégrée. On retrouve plusieurs interprétations dans le dictionnaire: action de gérer, contrôle de fonctionnement. qui inclut en tant que partie intégrante etc.. etc.. mais pour le forum, une sorte de slogan racoleur, qui a au moins eu le mérite d'avoir rassemblé un bon nombre d'individus impliqués à la sauvegarde du fleuve Saint-Laurent.

Nous avons eu droit à une pluie d'informations dans de bons discours de la part de fonctionnaires des gouvernements, de ministre, de conseiller municipal. Toutefois tous semblaient avoir des limites à ne pas dépasser, une attitude qui laisse présumer que la gestion intégrée comme je la comprend n'est pas pour bientôt.

Ma définition de la gestion intégrée est de mettre tous nos efforts et nos connaissances dans un engagement commun à tous les niveaux impliqués, sans aucune restriction d'intérêt personnel, pour améliorer de manière planifiée le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires. Tous les niveaux, inclus aussi les états voisins. Permettez-moi d'être pessimiste. Voyez comme bien des joueurs remettent en question des principes auxquels ils ont adhérez, poussés par des intérêts à court terme. Actuellement seul les comités "Zone d'Intervention Prioritaire"s tentent localement une gestion intégrée avec peu de moyens.

Nous participons à des politiques de courte vue où les intérêts monétaires ne s'harmonisent pas avec les intérêts de la conservation de l'environnement et même souvent lui sont néfastes. Les grandes catastrophes obligent la vraie gestion intégrée pour survivre. Devrons nous attendre jusque-là ?

Si vous avez des commentaires il me fera plaisir d'échanger avec vous sur le sujet à notre prochaine assemblée publique ou par courriel, si vous faites votre envoi à mon attention au Comité ZIP du Haut Saint-Laurent à [ziphsl@rocler.com](mailto:ziphsl@rocler.com).

# PROJET DE RESTAURATION D'UN TRONÇON DE LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS – ÉTAT D'AVANCEMENT

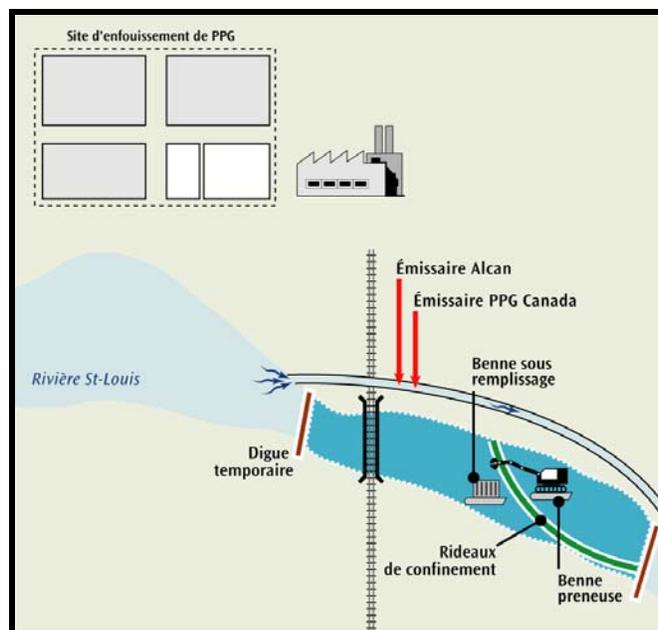
Fiche technique LSL #5

Par  
Geneviève Latour\*

Le 16 septembre 2004

Depuis le **dépôt de l'étude d'impact** au ministère de l'Environnement en novembre 2002, Alcan et PPG ont complété diverses étapes les menant vers la réalisation des travaux. Tout d'abord, l'année 2003 aura permis de fournir des précisions aux différents paliers de gouvernement sur certains aspects du projet, entre autres l'équipement utilisé, l'aménagement des ouvrages, le dragage, la gestion de l'eau, la remise en état des lieux et l'exploitation de la cellule d'enfouissement.

En février 2004, le **projet a été jugé recevable** par les autorités gouvernementales et s'est enclenchée la **période d'information et de consultation publique** menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Après la période réglementaire de 45 jours, qui s'est déroulée du 2 mars au 16 avril 2004, le BAPE a publié son rapport informant la population que des audiences publiques n'étaient pas requises. Ce rapport peut d'ailleurs être consulté sur le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)



3

ABRIS POUR  
LES DORÉS  
JAUNES  
Fiche technique  
LSF #18

Nos démarches pour installer des caches à dorés, pour leur permettre de se cacher de la lumière, vont bon train. Un groupe technique composé de spécialistes travaille à l'élaboration d'une demande de financement qui sera présentée en février 2005. Plusieurs détails doivent être travaillés, notamment les meilleurs endroits où les installer. Une réunion a eu lieu récemment et quelques uns des membres du groupe sont repartis avec une tâche précise à accomplir pour l'élaboration de cette demande.

## Soirée publique de GCIP

Le 16 septembre dernier avait lieu la présentation publique 2004 du GCIP de la CMI. On y présentait le 3<sup>e</sup> rapport annuel de l'étude internationale sur les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Depuis le début des années 60, le plan de régularisation du lac Ontario est demeuré le même mais il n'est plus adapté aux besoins des nouvelles préoccupations de la population. De plus, les québécois, riverains et utilisateurs, ont certains besoins qui ne sont pas nécessairement ceux des riverains et utilisateurs du lac Ontario. Y a-t-il des conflits potentiels dans la nouvelle gestion de l'eau du lac Ontario et du Saint-Laurent?

Le rapport est disponible au centre de documentation du Comité ZIP.



Nous vous rappelons que le scénario retenu pour réaliser les travaux consiste en un **dragage mécanique et transport par camion**, dont les principales étapes sont :

- > Construction d'une digue temporaire en amont
- > Construction d'un canal de contournement sur la rive Ouest et dérivation des émissaires
- > Aménagement du chemin d'accès pour les camions vers le site d'enfouissement
- > Installation des rideaux de confinement
- > Remplissage des bennes
- > Transport par camion

\* Geneviève Latour est la responsable des communications pour Alcan et PPG Canada dans le dossier de la réhabilitation des sédiments de la rivière Saint-Louis à Beauharnois

A l'heure actuelle, l'**analyse environnementale du projet** par le ministère de l'Environnement du Québec est en cours et devrait être complétée d'ici la fin du mois de septembre. Cette analyse permettra l'émission du **décret ministériel** autorisant la réalisation des travaux selon certaines conditions. Après la période d'appel d'offres qui aura lieu à l'hiver 2004-2005, le projet pourra débuter en mai 2005, si tout se déroule comme prévu.

**Boîte vocale**  
**450.225.6041**

## Les plantes aquatiques au lac Saint-François

Fiche technique LSF #19



Par

Micheline B.  
Michaud\*

L'été 2004 a permis au Comité ZIP du Haut Saint-Laurent d'accueillir une stagiaire de maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Nous l'avons fait travailler sur le dossier des plantes aquatiques accumulées sur les rives du lac Saint-François, problématique qui ne semble pas s'améliorer au fil des ans.

Ces plantes seraient en majorité coupées par les hélices de bateaux et même, semble-t-il, dans les marinas du côté ontarien. Les riverains et utilisateurs sont aux prises avec des débris flottants de plantes aquatiques et autres rebus qu'elles amassent lors de leur dérive. Selon les vents et les courants, elles s'accumulent sur les rives et dans les baies ce qui rend

la navigation plus difficile en certains endroits et répand des odeurs nauséabondes. Le projet avait pour but de dresser un portrait concret de la problématique et de proposer des solutions à court, moyen et long terme avec une vision extérieure au problème.

La stagiaire du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Madame Jamel Chauret, a été mandatée pour trouver la source de l'accumulation de plantes aquatiques mortes sur les berges du lac Saint-François. Elle a fait des recherches dans la littérature scientifique pour trouver un cas similaire et peut dire avec une certaine assurance, que ce phénomène est tout à fait particulier au lac Saint-François et n'a pas été rapporté ou étudié en aucun autre endroit. La source ne serait pas chez nos voisins qui ne coupent pas les plantes comme certains le prétendaient.

Elle a aussi entrepris une campagne



5

## PRIX DE LA DURABILITÉ ALCAN

La société Alcan a décidé de donner un prix de 1 million de dollars américains sur 3 ans à un organisme à but non lucratif, où qu'il soit dans le monde.

Les organismes pouvant faire une demande devaient travailler dans une optique de développement durable et en faire la preuve.

Le Comité ZIP a été invité par des employés d'Alcan Beauharnois à soumettre sa candidature. Le dossier de candidature fut envoyé pour le 31 mars 2004. Un accusé de réception devrait être reçu avant septembre 2004.

Il n'est pas interdit de rêver...

Ce n'était qu'un rêve... Un organisme international a reçu le prix.

## Jamel continue !

N'ayant pas réussi à obtenir toutes les réponses qu'elle désirait au cours de son stage de l'été 2004, Jamel nous a suggéré de continuer à travailler sur le dossier des plantes aquatiques, dans le cadre d'un de ses cours de maîtrise.

Comme les études de maîtrise servent à apprendre la gestion environnementale, le conseil d'administration lui a demandé d'élaborer un plan de gestion pour les municipalités qui désireraient offrir le service de collecte de plantes aquatiques à leurs riverains.

Elle prendra donc comme exemple 2 municipalités qui ont participé financièrement à la première partie du projet, une sur la rive nord et l'autre sur la rive sud.

d'échantillonnage de ces plantes sur 20 sites en territoire québécois ainsi que du côté ontarien. Jusqu'à ce jour, les données indiquent que le phénomène subit des influences locales puisque la composition des espèces varie d'un site à l'autre.

Il est important d'indiquer que les riverains interviewés n'ont pas tous la même perception concernant le phénomène au lac Saint-François, certains disant que le problème s'est aggravé depuis quelque temps, tandis que d'autres n'ont pas vu de différence en l'espace d'une vingtaine d'années.

Il reste encore bien des questions sans réponse, notamment du côté ontarien. Elle continuera sa recherche tout en tentant de rencontrer des personnes ressources du gouvernement ontarien pour bien connaître la réglementation en vigueur dans cette province. Selon Mme Chauret, ce serait l'attitude des riverains face aux plantes aquatiques qui seraient une des causes au problème..



Afin de nous permettre de réaliser ce projet, nous avons recherché du financement parmi les résidents et entreprises du lac Saint-François pour compléter notre budget et procurer à l'étudiante tous les outils de travail dont elle avait besoin.

La moitié du salaire de l'étudiante a été financé grâce au Fonds étudiant de la FTQ. L'autre moitié fut payée par les municipalités de Coteau-du-Lac, Rivière-Beaudette, Saint-Anicet et Saint-Zotique, la Société en commandite Revenu Noranda, Les Carrières Régionales, Exprotec et Fertilval. Les dépenses relatives au projet ont été gracieusement fournies par la Caisse populaire de Saint-Anicet, le Métro Fordham, les Pharmacies Michel Vinet, le député André Chenail, la députée Lucie Charlebois, Les Assurances AssurExpert, L'Association des pêcheurs Les Rapides de Coteau-du-Lac, Mme Marie-André Leduc, Marthe Bois, Danielle Glaude et MM. Émile Beauchamp et Jocelyn Leroux.

**UN GROS MERCI À TOUTES CES PERSONNES ET ENTREPRISES POUR LEUR PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET.**

**UNE AUTRE PREUVE QUE L'IMPLICATION DU MILIEU PERMET DE FAIRE AVANCER LES CHOSES !**

*\* Micheline B. Michaud est la représentante de la municipalité de Rivière-Beaudette au conseil d'administration du Comité ZIP HSL*

*Les plantes aquatiques ne font pas le même effet à tout le monde. Jamel avait même l'intention d'y goûter !!!*

## Chronique «La gestion responsable »

Fiche technique « Entre 2 lacs » # 1



par

Denis Gervais

Comme promis lors de la dernière chronique, qui date déjà de presque un an, je vous parle cette fois du Comité de liaison de la Noranda CEZinc.

Rappelons que la compagnie recherche l'accréditation ISO 14001, plus complet que le programme de gestion responsable. La compagnie a décidé de maintenir en place le comité malgré le fait qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un tel comité dans le cadre d'ISO 14 0001. La structure du comité demeure la même et le déroulement des réunions demeure inchangé. L'entreprise a décidé de conserver son comité de liaison pour garder le lien avec les parties intéressées.

La CEZinc devra développer et implanter un Système de gestion d'entreprise (SGE) pratique et efficace afin de contrôler les impacts sur l'environnement de leurs activités, produits et services. Le principe de base de la norme ISO est l'amélioration continue. Il y a 5 étapes pour l'implantation :

- ◆ politique environnementale
- ◆ Planification :
  - liste des impacts sur l'environnement

liste des exigences légales et autres

objectifs et cibles  
programme de gestion  
environnementale

- ◆ Mise en œuvre et fonctionnement (formation et communication)
- ◆ Contrôle et action corrective
- ◆ Revue de direction

La mise en place est complétée à 80% et l'audit d'enregistrement qui était prévu pour décembre 2004 a été reporté au printemps 2005.

Pour des détails [www.clcezinc.com](http://www.clcezinc.com)

Concernant l'accident du 9 août dernier, le comité a été mis au courant de l'événement dès le lendemain matin. Le président et le comité exécutif ont été invités par la compagnie pour faire une mise au point sur les causes de l'accident. Cependant, les possibles poursuites ont mis fin aux communications sur le sujet . Un juge sera nommé dans l'affaire en novembre 2004 et les deux parties seront convoquées plus tard, vraisemblablement en février ou mars 2005.



International  
Organization for  
Standardization

Avez-vous une  
adresse de  
courrier  
électronique ?

Si vous avez une  
adresse courriel  
et que vous ne  
nous l'avez pas  
encore transmise,  
installez-vous la  
votre ordinateur  
et envoyez-nous  
un petit bonjour  
à [ziphsl@rocler.com](mailto:ziphsl@rocler.com)

Il est beaucoup  
plus facile et  
surtout moins  
coûteux de vous  
envoyer les  
invitations pour  
les activités,  
réunions et notre  
journal interne  
par courriel.  
Christine adore  
cela. Un simple  
clic de souris et le  
tour est joué !

Notre trésorier  
vous en  
remerciera  
d'autant...

La rivière Saint-Charles, phase II

Vous souvenez-vous du nettoyage de la rivière Saint-Charles en 1999 ? Vous vous souvenez certainement de la quantité de déchets, surtout des paniers d'épicerie, qui avaient été retirés du lit de la rivière, entre l'Avenue du Centenaire et la rue Maden.

Et bien ! En 2005, nous prévoyons organiser une autre corvée de nettoyage mais cette fois entre les rue Maden et Fabre. Une demande d'aide financière en ce sens a été envoyée à Interactions communautaires le 1er octobre 2004.

Si notre projet est accepté, la grosse corvée aura lieu le samedi 17 septembre 2005.

Encore là, une quinzaine de partenaires participeront au nettoyage de cette autre partie du lit du Saint-Laurent.

## LE GOBIE À TACHES NOIRES

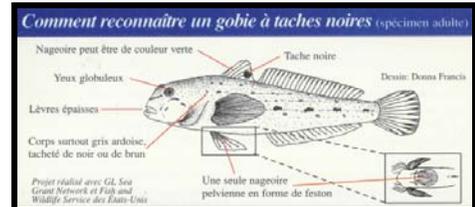


par  
Marthe C.  
Théorêt\*

**En vous parlant du GOBIE À TACHES NOIRES, je vais partager avec vous une partie de mon été.**

Pour débiter, je vais vous présenter cette espèce envahissante qu'est le gobie à taches noires. Il peut nuire considérablement aux écosystèmes aquatiques et aux pêches sportives et commerciales. Depuis sa découverte dans la rivière Sainte-Claire en 1990, ce poisson de fond a rapidement colonisé les Grands Lacs et s'est répandu dans le fleuve Saint-Laurent.

L'espèce se développe en grand nombre en frayant plusieurs fois au cours d'un été. Il peut survivre dans des eaux de mauvaise qualité. Il peut supplanter les poissons indigènes, en mangeant leurs œufs et leurs jeunes et en s'appropriant les meilleurs habitats. Le 23 juillet 2004, j'étais à l'île Milton, (près de Kingston) qui fait partie des îles de parc Canada en Ontario dans le lac Saint-Laurent. Pour y faire de la plongée en apnée et de la pêche. À mon arrivée en après-midi, mon mari et moi décidons de faire un peu d'apnée pour avoir une vue d'ensemble de notre environnement sous-marin. J'ai été estomaquée d'apercevoir le fond couvert de gobie à taches noires de différentes tailles (surtout des bébés). Donc, ce matin là, je décide de taquiner le poisson. En mettant ma ligne à l'eau, j'ai ressenti un léger chatouillement au bout de ma ligne. Le temps de la retirer, j'ai dû constater qu'il ne me restait qu'un hameçon dépourvu de son appât...



Le gobie, étant reconnu comme un grand gourmand, il mord à l'appât bien avant les autres espèces de poissons de son entourage. Je me suis dit que j'aimerais bien capturer un gobie à taches noires pour l'examiner de près. Tout ce que nous avons au bureau c'est la photo de la petite carte qui apparaît en haut de la page. Alors, je suis plus attentive à ce qui se passe au bout de ma ligne et je capture 2 gobies à taches noires. Aucun autre poisson n'a mordu à l'hameçon.

Lorsqu'on observe le comportement du gobie à taches noires dans son habitat, on voit un poisson qui se déplace presque à la vitesse de l'éclair et qui s'arrête aussi vite pour se poser sur les roches. Personnellement, je n'ai remarqué aucun gobie à taches noires dans les fonds sablonneux. Est-ce là une caractéristique de l'espèce ?

Je suis très inquiète pour la survie, à moyen terme, de nos poissons indigènes car à travers les bébés gobies à taches noires, je n'ai observé aucun autre bébé d'espèce indigène.

\* Marthe C. Théorêt est agent d'information et de relations publiques au Comité ZIP du Haut Saint-Laurent

## LES MILIEUX HUMIDES DE SAINT-ANICET FICHE TECHNIQUE LSF #20



par

Danielle Glaude\*

Pour faire suite à l'article du mois de mai 2004, voici l'évolution de la table de concertation mise sur pied par le ministère de l'Environnement du Québec (MEnv). Rappelons que la mission du MEnv est « d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable » notamment en maintenant la biodiversité à l'échelle locale, régionale et nationale et en assurant la protection de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine sur l'ensemble du territoire québécois de tenure publique ou privée.

La mise en valeur des milieux humides en zone agricole est régie par 2 lois : la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et la Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles (LPTAA). Certains y voient une contradiction mais le MEnv résume bien l'approche en spécifiant que la LPTAA donne des droits aux propriétaires et la LQE fixe des obligations pour l'exercice de ces droits dans certaines conditions. Plusieurs présentations décrivant les diverses positions des membres de la table de concertation ont été déposés dont celui de la direction régionale de la Montérégie ouest

du MAPAQ, de la municipalité de Saint-Anicet, de la MRC Le Haut Saint-Laurent, de la municipalité de Sainte-Barbe et de plusieurs associations dont le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

La position du Comité ZIP est basée, comme toutes ses interventions, sur les énoncés et priorités de la consultation publique sur l'état environnemental du lac Saint-François en 1995. Plusieurs énoncés concernaient l'agriculture et certains sont même devenus des priorités d'action pour lesquels le Comité ZIP a rédigé des fiches techniques. Elles ont été validées et incluses dans le Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-François, publié en 1997.

La problématique actuelle comporte deux aspects : les milieux humides et la gestion d'une station de pompage sur la rivière La Guerre. » ... « ces problématiques sont différentes et reliées à la fois. Voici pourquoi :

- ◆ les milieux humides servent d'éponge. Ils contrôlent le débit d'eau qui y circule et en même temps assainissent cette eau
- ◆ si le Small Tea field joue son rôle et recueille l'eau de la fonte des neiges et des crues pour les relâcher progressivement, la station de pompage de la rivière La Guerre aura moins besoin de fonctionner.

## Projets de nettoyage 2005

Cette année on voit grand !  
Notre demande de financement pour nettoyer l'Île d'Aloigny, une des îles Langlois, ayant été refusée l'an passé, nous avons tenté à nouveau l'expérience mais cette fois à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Étant donné que cette île appartient à Hydro-Québec, peut-être aurons-nous plus de chance ?

Si notre demande reçoit une réponse positive, le projet impliquant une quinzaine de partenaires aura lieu le 22 octobre 2005.

Le conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté le 21 septembre dernier le plan de sécurité civile déposé par l'Organisation municipale de sécurité civile. Ce plan est développé selon l'approche «Prévention, préparation, intervention, rétablissement» prévue à la *Loi sur la sécurité civile*. La planification de sécurité civile vise notamment à éviter qu'un sinistre ne se produise, ou à tout le moins, tenter d'en diminuer les impacts sur la collectivité. Plus encore, il favorise le retour à la vie normale après la fin de l'événement. La Ville compte également arrimer ce plan de protection civile aux industries locales. À cet effet, un comité de planification sera mis sur pied dès cet automne pour coordonner les interventions. À suivre ...

D'autres facteurs entrent en ligne de compte :

- ◆ les milieux humides accueillent des espèces végétales et animales spécifiques qui ont chacun un rôle à jouer dans l'écosystème du Saint-Laurent ;
- ◆ la biodiversité, particulièrement les espèces végétales, est importante car elle pourrait permettre certaines avancées dans le domaine de la santé;
- ◆ il est essentiel de vérifier s'ils renferment une espèce qui est sur la liste des espèces menacées ou vulnérables. Dans l'affirmative, il faut absolument qu'elle soit protégée, surtout si la population québécoise est limitée.

Il est donc primordial de conserver les quelques milieux humides qui restent dans ce bassin versant autant pour l'amélioration de l'écosystème, de la qualité de l'eau et de la qualité de vie des résidents du bassin versant. » ... « Une fois que nous saurons ce qu'il advient des milieux humides, il sera plus facile de voir ce qu'il faudrait faire avec la station de pompage. »

Le mandat de la table de concertation est de concerter les principales parties concernées dans cette problématique liée à l'usage agricole des milieux humides que sont le Small Tea Field et le Large Tea Field et de concerter ces mêmes parties pour une meilleure gestion des eaux de la rivière La Guerre.

Pour parvenir à concerter les gens

sur ces 2 problèmes, la table de concertation s'est mis d'accord pour créer un comité technique et un comité sur la station de pompage de la rivière La Guerre. Le comité technique, sous la responsabilité de la MRC Le Haut Saint-Laurent, aura la tâche de définir les critères devant servir à élaborer un plan d'ensemble pour les 2 tourbières tandis que le comité sur la station de pompage verra à déterminer la meilleure solution améliorant la gestion de cette station. La MRC le HSL devra présenter les résultats des travaux de l'équipe de réalisation à la table de concertation mais n'ont eu qu'une seule réunion jusqu'à maintenant.

Parallèlement à ces 2 comités, la table de concertation a longuement travaillé à la détermination des critères de gestion durable des milieux humides pour établir les bases d'un modèle-type d'une demande d'autorisation pour la réalisation d'une activité agricole dans un milieu humide. Ce modèle-type servira de base aux fonctionnaires chargés d'évaluer les demandes de certificat d'autorisation.

Le rapport de la table de concertation sera déposé par le président à la fin octobre, malgré le fait que le comité technique n'ait pas encore proposé les éléments devant faire partie d'un plan d'ensemble pour les 2 tourbières. Il ne peut donc y avoir de consensus à ce propos et il faudra voir ce qui arrivera à ce fameux comité après le dépôt du rapport final d'une table de concertation qui n'a pas eu tous les éléments en main pour se concerter.

Un dossier à suivre de très près...

*\* Danielle Glaude est membre co-opté du conseil d'administration du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent*

## L'ENTENTE SUR LES RESSOURCES DURABLES EN EAU DU BASSIN DES GRANDS

Le ministère des relations internationales et le ministère de l'Environnement du Québec ont fait une consultation publique le 14 septembre dernier à Montréal sur ce projet entre les 8 états américains des Grands Lacs, l'Ontario et le Québec.

Ce projet d'entente, sous l'égide du conseil des gouverneurs des Grands Lacs, vise à améliorer la gestion des eaux et des ressources naturelles du bassin des Grands Lacs. Les américains doivent signer un pacte entre eux avant de traiter avec d'autres états. Ils veulent se protéger contre les états du midwest américain qui seront en pénurie d'eau et aimeraient dériver l'eau des Grands Lacs. Les 8 états travaillent actuellement sur l'entente avant de signer un pacte avec les représentants des deux provinces canadiennes. Le gouvernement fédéral n'est pas impliqué dans ce projet car l'eau potable est de juridiction provinciale. L'entente sera appliquée après que les 8 états, l'Ontario et le Québec auront modifié leurs lois et règlements dans leurs états respectifs. Marthe C. Théorêt et Denis Gervais ont assisté à la rencontre et ont pu vérifier que cette entente ne laisse personne indifférent. Nous avons pu transmettre nos questionnements et commentaires sur le sujet au ministère de l'Environnement du Québec. Voici 2 des 7 points qui furent relevés par le Comité ZIP :

- ♦ « Dans son ensemble, le projet d'entente et de normes est un pas dans la bonne direction pour la ressource en eau au Canada et

aux États-Unis. L'inclusion des eaux souterraines dans le projet d'entente est un exemple du chemin parcouru au niveau de la sensibilisation depuis quelques années. Les connaissances étant limitées en ce qui concerne les eaux souterraines, nous pensons qu'il est nécessaire de connaître les interactions entre celles-ci et les eaux de surface du bassin avant d'accepter des projets de dérivation ou de consommation de plus de 380 m<sup>3</sup> d'eau par jour des eaux souterraines » ;

- ♦ « Durant le délai nécessaire à la mise en place de la législation, des projets risquent d'être acceptés. Ils peuvent être préjudiciables aux futurs projets analysés sous la nouvelle entente et les normes futures. Il est nécessaire que tous les états et provinces mettent en place un moratoire qui limiterait l'acceptation de projets d'utilisation de l'eau des Grands Lacs jusqu'à la mise en place de l'entente. Les projets urgents pourraient-ils passer par la CMI en attendant la réglementation ? »

Sur le site du ministère de l'Environnement du Québec

<http://www.menv.gouv.qc.ca>

vous trouverez les documents relatifs à l'entente. La population avait jusqu'au 19 octobre 2004 pour faire des commentaires sur le dossier.

Une carte de membre du Comité ZIP pour Noël ?

Si vous avez de petits cadeaux à faire pour Noël, pourquoi ne pas offrir une carte de membre du Comité ZIP ?

Elle ne vous coûtera que 10\$ et vous permettrez à une personne

s'intéressant au fleuve Saint-Laurent de recevoir plein d'information !

Si vous nous faites parvenir votre demande avant le 10 décembre, nous pourrons même préparer la carte de membre et vous la retourner afin que vous puissiez terminer votre emballage avant vos réceptions des Fêtes !  
Pensez-y !

POUR DEVENIR  
MEMBRE DU  
COMITÉ ZIP ET  
NE RIEN  
MANQUER DE  
NOS ACTIVITÉS,  
IL VOUS SUFFIT  
DE NOUS  
ENVOYER VOS  
COORDONNÉES  
AVEC UN  
CHÈQUE AU  
MONTANT DE  
LA COTISATION

Rappelons que pour les individus et les organismes à but non lucratif, il en coûte 10\$ par année tandis que pour les entreprises, les municipalités et les MRC il en coûte 50\$.

Vous recevez alors tous les numéros du journal et êtes invité à toutes les soirées plénières de même qu'à l'assemblée générale annuelle.

Plus les gens vont nous supporter en devenant membre, plus nous serons efficaces pour réaliser la réhabilitation et de la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

## LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT- LAURENT

### Le rapport du BAPE est maintenant public

Nous rapportons ici quelques extraits du communiqué de presse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

« Québec, le 22 octobre 2004

À la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 15 mars dernier et le rapport a été déposé tel que prévu le 31 août 2004 au ministre de l'Environnement. La commission chargée du dossier était présidée par M. Michel Germain, secondé par MM. Pierre André et Jacques Locat, commissaires.

Aux termes de la consultation publique qu'elle a menée et de son analyse, la commission considère qu'avant de réaliser des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent avec des appareils de forte puissance tels ceux utilisés pour la recherche pétrolière et gazière ou à des fins scientifiques, il faut dresser l'état des connaissances concernant leurs effets sur les organismes marins, protéger certaines aires qui pourraient restreindre une telle pratique et disposer d'un cadre légal environnemental d'autorisa-

tion des projets de ce type. Pour la commission, il est reconnu que les sources d'émission de forte pression sonore provoquent chez plusieurs espèces un changement de comportement, peuvent causer des dommages physiologiques et peuvent tuer les organismes situés près d'elles.

Bien que les milliers de kilomètres de lignes de levés sismiques effectuées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent depuis les années 1960 ne semblent pas avoir entraîné d'effets visibles sur l'environnement marin, plusieurs inquiétudes sociales et scientifiques persistent. Si les levés sismiques s'avéraient influencer sur les routes migratoires, les aires de concentration ou d'alimentation, ou encore nuire à l'audition ou à la communication des organismes marins, ils pourraient avoir des conséquences à long terme sur l'intégrité écologique du Saint-Laurent, sur les pêches ou sur le tourisme d'observation. Considérant l'état limité des connaissances et le niveau élevé de préoccupations, la commission estime qu'une approche de précaution s'impose face aux levés sismiques effectués dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. »

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le communiqué de presse complet sont disponibles. Vous pouvez les consulter au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) ou en en faisant la demande au 1-800-463-4732.